



# Soutenir l'investissement du bloc communal

---

Décembre 2020



Les conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire se traduisent par une diminution des recettes des communes et de leurs groupements et par une augmentation de leurs dépenses. Cette situation entraîne une diminution de leur capacité à financer des investissements.



Afin d'accompagner un effort massif et rapide de la relance de l'investissement du bloc communal, l'Etat a abondé d'un milliard d'euros supplémentaires la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) dans le cadre de la 3e loi de finances rectificatives pour 2020. Ces crédits s'ajoutent aux 2 milliards d'euros de dotations de soutien aux investissements des communes, des intercommunalités et des départements (DETR, DSIL, DSID, DPV), ouverts au sein de la loi de finances pour 2020.

En Île-de-France, cette « DSIL relance » mobilise, pour les années 2020 et 2021, 130 millions d'euros supplémentaires au service de l'investissement du bloc communal, dont 55 millions d'euros investis dès cette année. Le reliquat sera versé en 2021.

A la demande du gouvernement, ces crédits exceptionnels permettront, en 2020, de financer, à travers toute la région, 111 opérations s'inscrivant dans les champs de la transition écologique, la résilience sanitaire ainsi que la rénovation du patrimoine.



## I- Investir dans la transition écologique

Les opérations soutenues par l'État au titre de la transition écologique visent à faciliter la rénovation énergétique des bâtiments publics et à développer de nouvelles solutions de transports. Afin de lutter contre l'artificialisation des sols, un soutien particulier est également apporté par l'État aux projets de réaménagement des espaces publics luttant contre les îlots de chaleur et aux opérations de réhabilitations de friches industrielles.

Quelques exemples de projets financés:

### **FOCUS 1 : Une gestion plus durable des déchets de 13 communes du Val-de-Marne**

L'Etat accompagne à hauteur de 445 000€ l'Etablissement Public Paris Est Marne et Bois dans son projet de construction d'une nouvelle déchetterie à Bonneuil-sur-Marne, qui permettra de gérer de manière plus durable les déchets des communes qui le composent. Cette déchetterie sera intégrée à un nouvel éco-site composé également d'une ressourcerie, dans laquelle les habitants pourront déposer les objets dont ils n'ont plus besoin plutôt que de les jeter, ainsi que d'un quai fluvial, qui permettra d'évacuer les déchets de manière moins polluante.

### **FOCUS 2 : L'aménagement de 4 jardins partagés à Bobigny**

Afin de soutenir le développement de l'agriculture urbaine de la ville de Bobigny, l'État investit 128 000€ dans l'aménagement de jardins partagés à la Ferme de la Gaïté, aux jardins Wallon, au Carré rouge et au 36 quai des vignes. Ces espaces verts, accessibles à toutes les personnes qui participent à son entretien, permettent aux habitants d'un quartier d'avoir un jardin en zone urbaine, de s'initier au jardinage et de créer des liens avec ses voisins.

### **FOCUS 3 : La création de pistes cyclables sécurisée à Villecresnes**

L'Etat investit 156 000€ pour aider la commune de Villecresnes à construire un réseau de pistes cyclables sécurisées sur l'ensemble de la commune et favoriser ainsi le recours à ce mode de déplacement vert, pratique et bon pour la santé !

## II- Rendre l'Île-de-France plus résiliente sur le plan sanitaire

Afin d'accroître la capacité des territoires franciliens à faire face à des crises sanitaires de grande ampleur, l'État soutient les opérations d'investissement portées par les communes et leurs groupements en matière de santé publique et de mise aux normes des équipements sanitaires ainsi que les travaux sur les réseaux d'assainissement.

### **Focus 1 : Une nouvelle maison de santé à Nanterre**

Afin d'aider la ville de Nanterre à doter les usagers et les professionnels de santé d'un équipement de santé plus adapté aux besoins, l'Etat accompagne à hauteur de 1,7 millions d'euros la municipalité dans sa volonté de créer un nouveau centre de santé municipal.

### **Focus 2 : Un centre médico-social à Fontenay-sous-Bois**

L'Etat soutient à hauteur de 651 000€ la construction d'un nouveau centre médico-social, dans le quartier prioritaire de la ville de « la Redoute » à Fontenay-sous-Bois. Ce type de structure réunit dans un même lieu des professionnels de santé et de l'insertion sociale: médecins de protection maternelle et infantile, assistantes sociales, conseillers en économie sociale et familiale, puéricultrices, psychologues ou encore infirmières.

### **Focus 3 : Un pôle d'action sociale et de santé à Clichy-sous-Bois**

La commune de Clichy-sous-Bois bénéficie d'un financement de l'Etat de 100 000€ pour acquérir et rénover un bâtiment abritant un pôle d'action sociale et de santé.

### III- Rénover le patrimoine public francilien

Afin de renforcer l'attractivité de l'Île-de-France et de favoriser le développement de ses territoires ruraux, l'État investit également dans des opérations de préservation du patrimoine public historique et culturel de la région.

#### **Focus 1 : Restaurer les remparts de la ville médiévale de Provins**

L'Etat participe à hauteur de 400 000€ aux travaux de restauration des courtines et des remparts menés par la municipalité de la ville médiévale de Provins, laquelle figure sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

#### **Focus 2 : Restaurer l'église de Jumeauville**

La commune de Jumeauville bénéficiera d'une aide de l'État de 325 000€ pour entreprendre des travaux de restauration de la nef de l'église Saint-Pierre-ès-Liens.

#### **Focus 3 : La rénovation de la Ferme de Monsieur, à Mandres-les-Roses**

La commune de Mandres-les-Roses se voit attribuer un financement de l'Etat de 277 000€ pour financer les travaux de rénovation de la Ferme de Monsieur.

Cet ensemble de bâtiments avait été acquis par Monsieur, frère du roi, comte de Provence et futur Louis XVIII. Classée au titre des monuments historiques, la ferme abrite aujourd'hui un centre socioculturel.

**Contact presse :**

Préfecture de la région d'Île-de-France,  
préfecture de Paris

01 82 52 40 25 / [pref-presse@paris.gouv.fr](mailto:pref-presse@paris.gouv.fr)  
<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>



@Prefet75\_IDF



<https://www.linkedin.com/company/l-état-en-île-de-france/>